Réf. Farde e-Assemblées : 2492921

N° OJ : **27**

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/11/2022

Objet : 22 Direction Planification stratégique et opérationelle - Topographie et Expertise.- Parc des Brigittines.- Dénomination.

Le Conseil communal,

Considérant que dans le cadre du contrat de quartier durable "Jonction" un parc urbain a été réaménagé à l'angle de la rue des Brigittines et de la rue du Miroir, ceci suivant le PU B803/2018;

Considérant le souhait de la Ville de Bruxelles de dénommer le parc;

Considérant que malgré la première proposition de dénommer ce parc urbain réaménagé "Parc Marie Popelin", le Collège a adopté en date du 22/09/2022 le nom "Parc des Brigittines";

Considérant que cette proposition vise à identifier le parc urbain avec le quartier des Brigittines qui est inscrit dans l'Histoire de la Ville et dans les usages de ce quartier;

Considérant la circulaire ministérielle du 07.12.1972 relative aux dénominations de voies et places publiques;

Considérant que la section francophone de la CRTD représentée par Monsieur Pierre Van Nieuwenhuysen à émis un avis favorable (par e-mail) sur la proposition de nom en date du 17/10/2022;

Considérant que la section néerlandophone de la CRTD représentée par Monsieur Paul Kempeneers à émis un avis favorable (par e-mail) sur la proposition de nom en date du 06/10/2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRÊTE :

Article unique : Attribuer la dénomination « le Parc des Brigittines » au parc urbain réaménagé à l'angle de la rue des Brigitinnes et de la rue du Miroir.

Annexes :

Plan de situation (Consultable au Secrétariat des Assemblées)